

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-11-12-PSE :

Convention bucco-dentaire entre le Conseil
Départemental du 94 et la ville

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.2121-29,

VU la nouvelle convention type qui fixe l'engagement des communes et du Département dans le cadre de la continuité du programme 2019-2021, entre le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne et la Ville de Fontenay-sous-Bois, ainsi que le projet d'annexe 2019/2020 relatif à cette convention

CONSIDERANT que le programme de prévention bucco-dentaire de la Ville a pour objectifs :

- de soutenir et renforcer l'impact de l'examen bucco-dentaire par des animations adaptées à chaque niveau de classe, de la Petite Section au CM2
- de faire diminuer le taux de carie en aidant les jeunes Fontenaysiens et leur famille à adopter un comportement favorable à la santé bucco-dentaire
- d'apporter une attention privilégiée aux populations à risques carieux élevés par un suivi personnalisé

CONSIDERANT qu'il se déroule selon trois axes :

1. La prévention primaire : « agir avant l'apparition de la carie » qui se traduit par :
 - La sensibilisation au brossage en crèche et information aux familles,
 - Le relais de l'information « MT' DENTS » (programme national),
 - Une évaluation du brossage en Grande Section de maternelle (écoles identifiées dans le contrat de ville)
 - Une Education à la santé adaptée à chaque âge
2. La prévention secondaire : « constater l'existence de caries et inciter aux soins » par un dépistage de tous les enfants de Petite Section (écoles maternelles de la ville) des CM2 (écoles identifiées dans le contrat de ville) ainsi que le suivi des avis remis aux familles.
3. La prévention tertiaire : « permettre aux enfants à risque carieux élevé et à leurs familles d'éviter durablement la carie » par :
 - L'accueil, l'information et l'orientation des familles en difficulté pour le recours aux soins
 - Le suivi individuel et personnalisé des enfants
 - Un dépistage de contrôle annuel

CONSIDERANT que la municipalité, grâce à cette convention, perçoit une subvention de :

Ecoles REP : 1,80 euros par enfant de Grande Section maternelle et des classes de CP et CM1

Ecoles non REP : 1,30 euros par enfant de Grande Section maternelle et des classes de CP et CM1 dans le cadre du programme départemental, soit un montant total de **1 446 euros inscrit au budget 2020.**

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article unique : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'annexe 2019/2020 à la convention de partenariat en matière de prévention bucco-dentaire avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 17 NOV 2020
Publication
le 18 NOV 2020
Notification
le 18 NOV 2020
Certifié exécutoire
Le Maire,



A blue circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Fort (Val de Marne) is partially visible behind a large, stylized black ink signature.



A blue circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Fort (Val de Marne) is partially visible behind a large, stylized black ink signature.